

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mardi 5 septembre 2023 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h30 sont présents les conseillers (ères) :

Lucie Bourgault
Guylaine Chouinard
Guy Pellerin
Lucien Pelletier
Réjean Morneau

Absent : Yves Pelletier

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-09-01

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucie Bourgault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 août 2023
4. Recettes du mois et état de la caisse
Conciliation bancaire
Comptes à accepter
5. Débats :
 - 5.1 Travaux municipaux
 - 5.2 Déneigement – Bout rang St-Camille
 - 5.3 Patinoire
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023

2023-09-02

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 août 2023.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 19 491,34 \$ réparties comme suit : taxes municipales 3 284,54 \$; permis 90,00 \$; location de salle 250,00 \$; vente de produits locaux 7,00 \$; remboursement TPS 7 828,64 \$; remboursement TVQ 8 031,16 \$. Le solde à la caisse populaire est de 430 046,50 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 août 2023

Le solde au relevé de compte en date du 31 août 2023	443 643,20 \$
Plus dépôt en circulation	9 862,04 \$
Moins chèques en circulation	14 847,01 \$
Erreur institution financière – Taxes Ste-Félicité Matane	-496,82 \$
	Total 438 161,41 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	438 284,65 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	8,75 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	40,00 \$
Frais de banque / frais spc	30,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-123,24 \$
Solde au grand-livre après ajustements	438 161,41 \$

2023-09-03

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 août 2023.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 11 135,46 \$

Comptes payés : 367,53 \$

2023-09-04

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 5 septembre 2023, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 67 560,85 \$, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 5 septembre 2023

Julie Bélanger, sec. -trésorière

5. DÉBATS

5.1 TRAVAUX MUNICIPAUX

On discute des travaux municipaux effectués et à venir.

5.2 DÉNEIGEMENT – BOUT RANG ST-CAMILLE

Une rencontre a eu lieu avec M. Joël Bourgault, entrepreneur au déneigement, concernant le déneigement de la partie non entretenue par la municipalité l'hiver au bout du rang St-Camille (1,6 km) pour la prochaine saison hivernale 2023-2024. Monsieur Bourgault demande un montant de 5 200 \$ avant taxes applicables pour le déneigement de la partie non entretenue par la municipalité.

On convient d'offrir un montant de 2 600,00 \$, même montant que pour la saison hivernale 2022-2023 à M. Alfred Desrosiers et Mme Hélène Gauthier pour effectuer le déneigement de ladite partie de route pour la prochaine saison hivernale 2023-2024. On souligne et précise que cette partie de route concerne 15 propriétaires de lot/chalet.

2023-09-05

Il est proposé par Guy Pellerin, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu à la majorité des conseillers présents d'autoriser un montant de 2 600,00 \$ à M. Alfred Desrosiers et Mme Hélène Gauthier pour le déneigement de la partie non entretenue par la municipalité l'hiver au bout du rang St-Camille pour la prochaine saison hivernale 2023-2024. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

5.3 PATINOIRE

Une invitation sera lancée par le biais d'un feuillet postal aux personnes intéressées à la prise en charge de la patinoire pour la prochaine saison hivernale. On indiquera que le salaire sera de 500 \$ par semaine (à contrat). Que les travaux à être exécutés seront : l'entretien de la patinoire (glaçage, pelletage et soufflage), l'ouverture et l'entretien de la salle selon l'horaire prévu, l'ouverture et la prise en charge du petit magasin (l'achat des fournitures sera à la charge du candidat retenu et les profits réalisés, s'il y a lieu, lui appartiendront). Les personnes intéressées pourront donner leur nom au plus tard le lundi 2 octobre 2023 à 16 h 00. La municipalité se réserve le droit de retenir aucun des candidats ayant donné son nom.

6. CORRESPONDANCE

2023-09-06

Il est proposé par Lucie Bourgault, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 09-2023 en date du 5 septembre 2023.

Lettre de démission – Agente à la vie communautaire

Madame Marie-Claude Gagnon, agente à la vie communautaire pour les 7 municipalités du Sud de L'Islet, a avisé les municipalités concernées en date du 15 août dernier qu'elle quittait ses fonctions le 21 août 2023.

Lettre de démission – Michel Gagnon, employé municipal

Monsieur Michel Gagnon, employé municipal avise de sa démission à son poste d'employé municipal. Monsieur Gagnon désire quitter l'emploi le plus rapidement possible mais reste disponible le temps de trouver un remplaçant pour ce poste.

Une offre d'emploi sera lancée par le biais d'un feuillet postal aux personnes intéressées à ce poste. On demande d'utiliser la même offre que lors de l'appel d'offre pour l'emploi actuel.

Fonds d'assurance des municipalités du Québec – Rapport d'inspection - Sécurité des lieux

Réception d'un rapport d'inspection du Fonds d'assurance des municipalités du Québec en suivi d'une récente visite des bâtiments municipaux par monsieur Frédéric Moisan,

conseiller en prévention des sinistres, sécurité incendie et des lieux. La directrice générale mentionne que le rapport a été remis à l'employé municipal pour correctifs à apporter selon les délais prescrits au rapport.

Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

2023-09-07

Il est proposé par Lucien Pelletier, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Félicité demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député M. Bernard Généreux, député fédéral de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup et au député de Côte-du-Sud M. Mathieu Rivest, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Défi vélo Pierre Daigle

2023-09-08

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement d'autoriser la tenue du Défi vélo Pierre Daigle sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Félicité le samedi 9 septembre 2023.

7. VARIA

7.1 Transport Adapté L'Islet-Sud

Le conseiller Guy Pellerin mentionne que la quote-part du Transport Adapté L'Islet-Sud connaîtra une augmentation pour 2024.

7.2 Gratuité de la salle – Cours de conditionnement physique

La conseillère Lucie Bourgault déplore le fait que le coût des cours de conditionnement physique n'est pas gratuit alors que la location de la salle pour la tenue de ces cours est offerte gratuitement par la municipalité.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2023-09-09

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement que la réunion soit levée à 20 h 32.

Maire

Secrétaire-trésorière